

HISTOIRE
DE LA DÉCOLONISATION
AU XX^e SIÈCLE

DU MÊME AUTEUR

Histoire de la guerre d'Algérie, 1954-1962

avec Évelyne Lever

Seuil, « Points Histoire », 1982

éd. revue et augmentée, 1991

Histoire générale du XX^e siècle

Jusqu'en 1949

t. I, Déclins européens

t. II, La Naissance du monde contemporain

Depuis 1950

t. III, Expansion et indépendances, 1950-1973

t. IV, Crises et mutations, de 1973 à nos jours

avec Anthony Rowley

Seuil, « Points Histoire », 1986-1992

Les Décolonisations

Seuil, « Mémo », 1996

BERNARD DROZ

HISTOIRE
DE LA
DÉCOLONISATION
AU XX^e SIÈCLE

ÉDITIONS DU SEUIL

27 rue Jacob, Paris VI^e

CE LIVRE EST PUBLIÉ DANS LA COLLECTION
L'UNIVERS HISTORIQUE

ISBN : 2-02-090457-8

© Éditions du Seuil, octobre 2006

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Extrait de la publication

Introduction

Ce livre a pour objet de décrire et de comprendre la levée d'un lien de sujétion particulier, celui de la sujétion coloniale. Ce lien, de nature fondamentalement politique car établi, ou plutôt imposé, de peuple à peuple, découle de la superposition des deux âges successifs de la colonisation. Le premier, de type mercantiliste, consécutif aux grandes découvertes et fondé sur l'économie de traite et de plantation, a partiellement survécu, aux Antilles et en Asie, à l'indépendance des États-Unis et de l'Amérique latine. Le second est lié au progrès et aux besoins de la révolution industrielle, la colonisation étant censée ouvrir un accès privilégié aux matières premières et un débouché aux produits industriels. À cet impératif économique majeur, d'autres se sont ajoutés, d'ordre démographique, stratégique ou de simple prestige. La fin des guerres napoléoniennes et la stabilisation européenne de 1815 ont eu pour effet de déplacer vers l'outre-mer la compétition internationale, de laquelle les petites puissances (Portugal, Belgique) et les États de formation récente (Italie, Allemagne) n'ont pas voulu demeurer à l'écart. L'Afrique a été le continent désigné de cette expansion, menée par à-coups et sans plan défini¹, au prix de guerres épuisantes et meurtrières.

1. S'il y a bien eu un partage de l'Afrique, celui-ci ne relève pas d'un plan préétabli, mais plutôt d'initiatives individuelles et de faits accomplis entérinés par les États. La conférence de Berlin (1884-1885) ne concerne que l'Afrique centrale. Voir H. Wesseling, *Le Partage de l'Afrique*, Paris, Denoël, 1996, rééd. Gallimard, coll. « Folio Histoire », 2002.

On ne reviendra pas sur les variations sémantiques d'un terme d'utilisation récente, qui n'a trouvé sa signification actuelle que dans les années cinquante¹, et qui a longtemps été banni du discours officiel. Encore faut-il rappeler que la décolonisation peut s'entendre au sens large comme l'ensemble des réponses contestataires de l'ordre colonial, ou au sens étroit comme la phase ultime de ce mouvement, celle de sa liquidation. De même faut-il distinguer, dans cette vague d'émancipation, ce qui relève de la colonisation proprement dite, qui suppose une dépossession foncière au profit d'un colonat étranger et la mise en place d'une administration spécifique, et ce qui relève du cas plus général de l'impérialisme fondé sur une domination à caractère économique ou stratégique. Tout en reconnaissant le caractère artificiel de classifications trop tranchées (l'Inde, par exemple, est indéniablement une colonie, mais pratiquement dénuée de « colons » britanniques), le présent ouvrage tentera de faire un sort à ces diverses acceptions. Mais il n'accordera qu'une place réduite aux impérialismes extra-européens qui, pour épouser certains aspects de la colonisation, relèvent de préoccupations spécifiques et se rattachent à une histoire comparative.

Comme tout événement complexe, la décolonisation résulte d'une grande variété de causes structurelles et conjoncturelles, internes et internationales, économiques et politiques. Par ses succès comme par ses échecs, c'est-à-dire par ses contradictions, l'impérialisme colonial a levé des forces qui devaient tôt ou tard se retourner contre lui². La pacification intérieure des territoires conquis, célébrée comme l'un des acquis majeurs de la colonisation, s'est révélée à terme comme la condition première de l'éclosion d'une identité nationale, ou à tout le moins d'un senti-

1. H. Labouret, *Colonisation, colonialisme, décolonisation*, Paris, Larose, 1952. Pour une analyse historique du terme, voir G. Pervillé, *De l'Empire français à la décolonisation*, Paris, Hachette, coll. « Carré Histoire », 1991, p. 4-16.

2. C'est ainsi qu'il faut entendre le titre de l'essai d'A. Nouschi, *Les Armes retournées. Colonisation et décolonisation françaises*, Paris, Belin, 2005.

ment d'appartenance territoriale. De même, la révolution sanitaire a été génératrice d'une explosion démographique incontrôlable qui plaçait les colonats européens dans une situation d'infériorité manifeste. De même encore, la promotion d'une élite indigène acculturée ne pouvait que retourner contre le pouvoir colonial les valeurs libérales dans lesquelles elle avait été éduquée. À l'inverse, l'exploitation économique et les mécanismes d'échange, trop exclusivement favorables aux colonats et aux métropoles, ont maintenu les masses paysannes dans un état d'arriération et de paupérisme qui démentait l'affirmation rituelle d'une colonisation au service du progrès et du bien-être de tous, alors que la marginalisation des élites, anciennes ou nouvelles, dans des emplois subalternes engendrait de multiples frustrations et la revendication d'une réappropriation du pouvoir politique.

À ces données structurelles, qui mériteraient évidemment d'être nuancées au cas par cas et selon les époques, les deux guerres mondiales ont joué le rôle de révélateurs des fragilités de la domination coloniale et d'accélérateurs d'une revendication d'émancipation. La première sans doute n'a guère entamé le prestige des puissances victorieuses et a même consolidé leur emprise, mais elle a induit dans le sillage des principes wilsoniens et de la révolution russe les germes d'une contestation appelée à s'amplifier sous l'impact de la crise de 1929, particulièrement rude pour les économies coloniales et la condition des colonisés. Mais c'est le second conflit mondial qui a bien été l'événement fondateur de la décolonisation en procédant à une vaste redistribution des forces au profit de deux grandes puissances, impérialistes certes, mais hostiles l'une et l'autre à la perpétuation du colonialisme européen. À cette bipolarité se sont ajoutés les effets d'une mondialisation à la fois politique (l'ONU) et économique (la libération et la réorientation des échanges) qui rendaient à la fois plus difficile et moins utile, c'est-à-dire plus coûteuse, la conservation des empires coloniaux alors même que la revendication d'indépendance avait gagné pendant la guerre en audience et en détermination.

De l'ensemble de ces mutations qui confèrent à la décolonisation son caractère inéluctable, les puissances coloniales se

montrèrent inégalement conscientes. Ce sont paradoxalement les pays les plus affaiblis par la guerre, tels la France et les Pays-Bas, qui ont refusé d'en prendre acte, alors que la Grande-Bretagne, mieux au fait du rapport de forces, s'apprêtait à passer la main en Asie. Cette divergence de perception et de comportements invite à esquisser une typologie *des* décolonisations, étant entendu qu'aucune indépendance n'a été acquise sans quelque épreuve de force préalable et que pas moins d'une vingtaine d'entre elles ont été conquises au terme d'une guerre de libération¹.

Il est classique d'opposer la Grande-Bretagne à la France. La première est créditée d'une décolonisation pleinement assumée, négociée et pacifique, conforme à un tempérament porté au pragmatisme et à l'appréciation sans états d'âme de ses intérêts ; la seconde d'une décolonisation infiniment plus réticente et conflictuelle, qu'expliquerait sa crispation sur une conception toute jacobine de l'indivisibilité de la République et de la grandeur nationale. Entre ces deux extrêmes, les décolonisations « secondaires » constitueraient des cas moyens, plus proches de la Grande-Bretagne pour la décolonisation belge, de la France pour les décolonisations hollandaise et portugaise. Pour autant, l'émancipation des possessions britanniques n'est pas exempte d'épreuves de force prolongées, et il serait hasardeux d'ériger en modèle certains retraits précipités laissant face à face, comme en Inde ou en Palestine, des populations condamnées à l'affrontement par l'effacement de la puissance arbitrale. Inversement, la France est parvenue dans ses mandats et protectorats, non sans convulsions il est vrai, à une indépendance négociée, de même qu'elle a ménagé en Afrique noire les étapes d'une décolonisation pacifique. Quant aux deux guerres coloniales où elle s'est enfermée, elles font apparaître des situations exceptionnelles auxquelles l'Angleterre n'a pas été confrontée de façon aussi intense : la confusion du nationalisme et du communisme en

1. Selon Ch.-R. Ageron, *L'Ère des décolonisations*, colloque d'Aix-en-Provence, 29 sept.-3 oct. 1993, Paris, Karthala, 1995, p. 10.

Indochine et la présence en Algérie d'une communauté européenne nombreuse que rien ne commandait d'abandonner.

Pour schématique qu'elle soit, cette typologie n'en est pas moins fondée. En Inde comme en Afrique, la Grande-Bretagne a su faire l'économie de guerres prolongées et se prêter à une politique évolutive de l'Empire qui avait déjà fait ses preuves avec les Dominions. Le mérite en revient d'abord aux travaillistes. Moins pénétrés que les conservateurs de la mystique impériale, ils ont admis que, compte tenu de l'affaiblissement du pays, il était chimérique de vouloir mener de front la construction de l'État-providence, le maintien d'un niveau élevé de dépenses militaires et une politique de force dans l'Empire. Cette appréciation réaliste était d'autant plus fondée que le Commonwealth offrait une structure d'accueil aux colonies admises à l'indépendance, et où la métropole pouvait conserver son influence culturelle et ses intérêts économiques. En se séparant, dès 1950, à la demande de l'Inde et du Pakistan, de son appellation de *British* pour n'être plus que le *Commonwealth of Nations*, cette organisation perdait son caractère impérial au profit d'une communauté multiraciale et linguistique dont la France ne sut offrir l'équivalent. Le retour des conservateurs en 1951 a certes coïncidé avec un raidissement répressif (en Malaisie, au Kenya, à Chypre), mais l'échec de l'expédition de Suez, dernier avatar de la politique de la canonnière, a été mieux compris en Angleterre qu'en France. C'est donc dans un quasi-consensus des partis politiques et de l'opinion publique que le cabinet Macmillan va assumer à partir de 1957 l'essentiel de la décolonisation africaine, pour peu que soient ménagées les transitions minimales et respectée la représentation des minorités.

Avec deux guerres coloniales et une démarche infiniment plus rétive, il existe bien une spécificité de la décolonisation française. Non que dans le sillage de la conférence de Brazzaville et dans leur répudiation « de tout système colonial fondé sur l'arbitraire », les constituants de 1946 n'aient sincèrement tenté d'innover. Mais à côté de quelques réformes effectivement novatrices, le décalage apparut vite entre la générosité des principes et le conservatisme des dispositions constitutionnelles,

alors même que le dialogue tournait court en Algérie, en Indochine et à Madagascar au profit du recours à la force. Grandi dans le culte des bâtisseurs de l'Empire et persuadé que le rang de la France était conditionné à son maintien, le personnel politique de la IV^e République a manqué, sauf exception, de perspicacité et de courage, desservi il est vrai par les vices de fonctionnement d'un régime dont l'instabilité chronique empêchait toute réforme d'envergure et laissait le champ libre aux lobbies de toutes sortes. La guerre d'Algérie l'ayant balayé, il revint au général de Gaulle, qui n'avait pourtant pas fait preuve à la Libération d'une grande audace dans ce domaine, de tourner la page de la colonisation dès lors qu'il y allait, selon lui, de l'intérêt de la France¹.

Si l'on s'attache à son déroulement, la décolonisation relève d'un processus ininterrompu à partir de 1945, mû par un ensemble de facteurs cumulatifs relativement indifférents aux variations de la bipolarité Est-Ouest. Il est clair que, par enchaînement ou mimétisme, l'indépendance d'une colonie en appelle d'autres au sein d'un même ensemble régional, puis d'un continent à l'autre. C'est ainsi que l'indépendance de l'Inde débouche logiquement sur celle de Ceylan et de la Birmanie, puis indirectement sur celle de l'Indonésie ; que la France ne peut refuser à la Tunisie ce qu'elle vient d'accorder au Maroc et que l'indépendance des deux protectorats encourage le nationalisme algérien à revendiquer un traitement analogue. Il en va de même en Afrique noire, où l'indépendance du Ghana (1957) et de la Guinée (1958) ouvre la boîte de Pandore d'une décolonisation en chaîne beaucoup plus rapide que prévu.

En faisant la part des chevauchements, une périodisation n'est pas impossible, qui éclaire l'environnement international de la décolonisation et donne tout son poids à l'événement.

1. « La décolonisation est notre intérêt, et par conséquent notre politique », conférence de presse du 11 avril 1961.

Une première phase s'ouvre au sortir de la guerre et se clôt avec la conférence de Genève (1954), dominée par l'indépendance des possessions asiatiques, priorité qui s'explique par la maturité des partis nationalistes, confortés pour certains par les effets de l'occupation japonaise. La Grande-Bretagne ouvre la voie, accédant sans coup férir à la revendication d'indépendance de l'Inde et de ses marges. Malgré les résistances du gouvernement de La Haye, celle de l'Indonésie suit d'assez près, activée par une forte pression internationale. Quant à l'indépendance de l'Indochine, et en particulier celle du Vietnam, elle n'est acquise qu'au terme d'une guerre de sept ans qui s'explique autant par le refus de la France de quitter les lieux que par son intégration dans la guerre froide dans le cadre du *containment* américain.

Dien Bien Phu (1954), la conférence de Bandung (1955) et l'expédition de Suez (1956), trois événements qui signifient le recul du colonialisme européen et dont le retentissement fut considérable, ouvrent une deuxième phase encadrée par l'indépendance des protectorats français du Maghreb (1956) et la fin de la guerre d'Algérie (1962). Entre-temps, l'indépendance du Ghana (1957) déclenche une première phase d'indépendances africaines, accordées dans la précipitation par la Belgique, avec plus de pondération par la France et la Grande-Bretagne. Avec l'indépendance de dix-sept pays, l'année 1960 peut être à bon droit proclamée « l'année de l'Afrique ».

Une nouvelle césure intervient au commencement des années soixante avec les débuts du non-alignement (conférence de Belgrade, 1961), la création du Comité de décolonisation à l'ONU (1961) et celle de l'Organisation des États africains (1963). La décolonisation est désormais moins l'affaire de relations bilatérales que de solidarités entre colonisés et même, dans une certaine mesure, entre pays colonisateurs. Elle s'inscrit dans un élargissement de ses acteurs (le tiers monde, les grandes puissances) et de ses enjeux (l'apartheid, le nouvel ordre économique mondial). Elle concerne pour l'essentiel l'Afrique portugaise et les bastions blancs de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud, et prend la forme de guerres de libération longues et meurtrières, compliquées par l'intervention des États voisins et l'activisme des grandes

puissances. Cette phase s'achève dans les années 1975-1980, même si la Namibie n'accède à l'indépendance qu'en 1990 à la faveur de l'écroulement de l'apartheid en Afrique du Sud.

Par sa durée et par la violence qu'elle a pu revêtir, par son coût humain, sans doute incalculable mais assurément très lourd, par les passions qu'elle a déclenchées, la décolonisation apparaît bien comme l'un des événements majeurs du second vingtième siècle, au même titre que la bipolarité Est/Ouest ou les avancées et le recul du communisme. Cette importance se lit aussi dans un héritage considérable dont le monde actuel est encore peu ou prou tributaire, même s'il n'est pas évident de distinguer les séquelles directes de l'émancipation proprement dite des grandes mutations post-coloniales ou des effets plus récents de la mondialisation. Car affirmer le caractère inéluctable de la décolonisation ne préjuge en rien du succès de l'entreprise. Celle-ci a pu rendre aux peuples leur dignité et la maîtrise de leur histoire, mais la levée du lien de subordination politique ne signifiait nullement une libération réelle¹. Intégrés au tiers monde puis au « Sud », les espaces décolonisés demeurent en quête d'un développement dont ni leurs dirigeants ni le monde développé ne leur ont assuré les moyens malgré les multiples formes d'aide et de coopération. Si elle n'a pas sérieusement remis en cause la bipolarité issue de la guerre, la décolonisation a multiplié les sources de conflits bilatéraux ou régionaux que les diverses formes de regroupement des pays qui en sont issus n'ont su ni prévenir ni régler. Elle est aussi à l'origine de migrations humaines contrastées, propices à la construction de mémoires douloureuses et conflictuelles auxquelles l'historien tente, sans trop d'illusion sur son pouvoir d'arbitrage, d'apporter quelque clarté.

1. Cette contradiction est bien soulignée par l'ancien gouverneur R. Delavignette, *Du bon usage de la décolonisation*, Paris, Casterman, 1968.

Les contradictions coloniales

Période décisive dans la relation qui unit l'Europe aux peuples colonisés, l'entre-deux-guerres voit contradictoirement coïncider l'apogée du fait colonial et une vigoureuse poussée des nationalismes indigènes. C'est dans les années trente, en effet, que la dilatation de l'espace colonial atteint son amplitude maximale. Outre l'annexion de la Mandchourie par le Japon et celle de l'Éthiopie par l'Italie, cette extension résulte du transfert des dépouilles allemandes et ottomanes opéré au lendemain de la guerre par le traité de Versailles et la conférence de San Remo (avril 1920), et redistribuées sous formes de *mandats*¹ à la Grande-Bretagne, à la France, à la Belgique et à l'Afrique du Sud. Cette extension géographique se double d'un renforcement de la complémentarité économique. Déjà affirmée durant les années vingt par le développement des activités extractives et des cultures spéculatives nécessaires à la croissance occidentale, celle-ci s'est renforcée dans le contexte dépressif et protectionniste de la crise de 1929. Ce resserrement des liens expliquerait à lui seul l'attachement des gouvernements et des opinions à leurs possessions

1. La formule des mandats revient au général sud-africain Smuts, s'agissant de territoires qui ne seraient pas annexés par les puissances victorieuses mais conduits vers l'indépendance sous le contrôle de la SDN. Ont ainsi été érigés en mandats de type A la Syrie et le Liban confiés à la France, l'Irak et la Palestine (dont a été détachée la Transjordanie) à la Grande-Bretagne. Les anciennes colonies allemandes d'Afrique ont été réparties entre la France (Togo, Cameroun), la Grande-Bretagne (Tanganyika), la Belgique (Rwanda et Burundi) et l'Afrique du Sud (Sud-Ouest africain).

coloniales. Mais d'autres facteurs y concourent, comme la contribution massive des colonies à l'effort de guerre et à la victoire alliée, ainsi qu'une loyauté qui, hormis quelques troubles sporadiques, suffit à démontrer le bien-fondé du colonialisme blanc.

Mais la guerre a été l'occasion de diverses promesses de réformes que les puissances coloniales se gardèrent bien d'honorer. À cette frustration initiale se sont ajoutés les effets cumulatifs de la colonisation triomphante, notamment ceux particulièrement sévères de la crise de 1929, qui ont eu pour résultat de radicaliser en revendication d'indépendance ce qui n'était au départ qu'une demande d'aménagement des structures existantes. Oscillant entre répression et concession, les puissances coloniales sont parvenues à maintenir apparemment intacte leur domination, mais sans vouloir prendre acte du caractère irréversible de cette revendication que le second conflit mondial va puissamment amplifier.

L'apogée du fait colonial

L'amplitude

Il est difficile de chiffrer avec précision l'extension des empires coloniaux, qui recouvrent des réalités territoriales très diverses, parmi lesquelles d'immenses étendues désertiques. Pour s'en tenir à la seule Europe, et à la fin des années trente, elle serait à la tête d'un empire de 56,5 millions de km² soit 42 % des terres émergées, et peuplé de 610 millions d'habitants (dont plus de la moitié pour le seul Empire des Indes), soit 31 % de la population mondiale. À elles seules, les trois premières puissances coloniales – la Grande-Bretagne, la France et les Pays-Bas – totalisent 85 % des territoires et 96 % des populations sous domination européenne¹.

Par son étendue, qui atteint le quart des terres émergées, par sa diversité et sa richesse, par sa population (plus de 500 mil-

1. Voir J. Frémeaux, *Les Empires coloniaux dans le processus de mondialisation*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2002, tableaux p. 24-26.

lions d'habitants), l'Empire britannique est bien un empire universel, celui sur lequel, selon la formule célèbre, le soleil ne se couche jamais. Produit d'une longue histoire et d'une longue évolution, c'est un assemblage hétéroclite de possessions dont la variété des statuts autorise néanmoins un regroupement en trois grandes entités. En tête viennent les quatre Dominions (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Union sud-africaine), anciennes colonies de peuplement blanc qui, depuis les conférences de Westminster de 1926 et 1931, bénéficient d'une quasi-indépendance au sein d'un British Commonwealth of Nations appelé à intégrer progressivement d'autres possessions. L'Empire des Indes, ainsi nommé depuis 1872, et dont la reine Victoria fut la première impératrice, forme un second ensemble, dont la Birmanie a été détachée en 1937 en raison de sa configuration propre. Le gouvernement de l'Inde relève d'un vice-roi, véritable monarque détenteur de pouvoirs considérables, secondé par l'administration de l'Indian Civil Service, mais subordonné aux directives de l'Indian Office, ministère à part entière. Le reste forme le *Dependent Empire* ou *Dependencies*, ensemble disparate de colonies de la Couronne, de protectorats, de bases stratégiques et de certains mandats. L'essentiel est concentré en Afrique noire, le reste dispersé en Amérique (Honduras, Guyane, Jamaïque et le reste des *West Indies*), en Asie (Malaisie, Singapour, Nord-Bornéo, Hongkong) et en Méditerranée (Gibraltar, Malte, Chypre). On relèvera que l'Égypte, qui s'est vu reconnaître une indépendance échelonnée entre 1922 et 1936, demeure dans l'orbite britannique par le biais du canal de Suez et par l'exercice d'un condominium anglo-égyptien sur le Soudan. De même, le Foreign Office a conduit les mandats d'Irak et de Transjordanie à une indépendance très contrôlée, respectivement en 1930 et 1936. Le mandat de la Palestine demeure un cas à part où l'immigration et la colonisation juives entretiennent une tension croissante avec la population arabe, arbitrée tant bien que mal par la puissance mandataire¹.

1. En raison du caractère très spécifique de cette colonisation, le cas palestinien a été renvoyé en fin de volume, p. 300-302.

Plus tardif, car longtemps retardé par le débat entre tenants et adversaires de la colonisation, constitué pour l'essentiel dans le dernier quart du XIX^e siècle¹, moins étendu et moins peuplé (66 millions d'habitants), l'Empire français est devenu un gage de puissance et une source de fierté. Sans nier la contribution de l'Indochine, dont l'éloignement pose néanmoins le problème de sa sécurité, l'élément le plus solide en est le bloc maghrébo-africain qui offre une véritable continuité territoriale, auquel on peut adjoindre l'île de Madagascar. Ces diverses possessions relèvent de plusieurs ministères : l'Intérieur pour l'Algérie en raison d'une départementalisation qui remonte à 1848 et qui en fait juridiquement un prolongement de la métropole ; les Affaires étrangères qui coiffent les protectorats de la Tunisie et du Maroc, États théoriquement souverains, et les mandats du Liban et de la Syrie, placés sous le contrôle de la Société des nations et promis à une indépendance prochaine. Le reste revient au ministère des Colonies, de création relativement récente², qui coiffe des possessions aussi différentes que les Antilles et la Guyane, l'Afrique noire (Afrique occidentale et Afrique équatoriale françaises, respectivement formées en 1895 et 1910), Madagascar, la Réunion, les Comores, la Côte française des Somalis, les comptoirs de l'Inde, l'Union indochinoise, la Nouvelle-Calédonie, etc. L'unité de doctrine n'est pas davantage assurée, la France oscillant entre l'assimilation, officiellement adoptée en Algérie et dans les vieilles colonies, mais souvent très éloignée de l'idéal civilisateur et égalitaire dont se réclame la République, et l'association qui vaut aussi pour les protectorats, plus respectueuse de la personnalité des peuples dominés et, théoriquement, plus économe de moyens administratifs.

1. Du premier empire colonial ne subsistait en 1870 que les quatre « vieilles colonies » (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion), les cinq établissements de l'Inde, quelques îles (Saint-Pierre-et-Miquelon) et quelques comptoirs africains. La conquête de l'Algérie a débuté en 1830, achevée pour l'essentiel vers 1860. Celles de la Cochinchine et du Sénégal ont débuté sous le Second Empire, de même que l'annexion de la Nouvelle-Calédonie.

2. Un secrétariat d'État aux Colonies a été créé par Gambetta en 1881, devenu ministère à part entière en 1894.

Le rang de seconde puissance coloniale revendiqué par la France peut lui être disputé par les Pays-Bas, placés à la tête d'un empire très ancien, témoin de l'ancienne splendeur navale et commerciale des Provinces-Unies, moins étendu mais presque aussi peuplé que l'empire français, et peut-être plus riche. La perle en est l'immense archipel des Indes néerlandaises, avec surtout Java et Sumatra, riches en plantations et en matières premières. La gestion autoritaire et centralisée, fondée sur une administration directe et volontiers tatillonne, accorde néanmoins une certaine autorité à l'aristocratie javanaise et entretient un nombre croissant de fonctionnaires autochtones soigneusement formés. Il convient d'y ajouter la Guyane hollandaise (Surinam) et quelques îles des Caraïbes (Curaçao).

L'empire colonial belge se réduit, ou peu s'en faut, à l'immense Congo, d'abord propriété personnelle du roi Léopold II, remis à l'État belge en 1908 et doté d'une charte coloniale à cette date. La conquête et les premières décennies de la « mise en valeur », fondée sur la production et la commercialisation du caoutchouc et de l'ivoire, furent un cauchemar pour les populations soumises aux pires traitements. Une gestion moins inhumaine s'est progressivement mise en place, de type paternaliste et autoritaire, fondée sur la « Sainte Trinité » de l'administration, des missions (catholiques mais aussi protestantes) et des grandes sociétés capitalistes. Anciennes possessions allemandes, le Rwanda et le Burundi ont été confiés en mandats à la Belgique et disposent, après un temps de rattachement au Congo, d'une administration particulière.

De ce que furent les grands empires ibériques, il ne reste que des bribes. Surtout pour l'Espagne qui a perdu, au terme de la guerre hispano-américaine de 1898, ses dernières grandes possessions (Cuba, Porto Rico, les Philippines). Il ne lui reste que ses modestes possessions africaines : une portion de la Guinée, le quasi désertique Rio de Oro, les *presides* de Ceuta et de Melilla renforcés, depuis 1911, par un contrôle sur le Rif marocain. Un peu plus considérable, l'empire portugais se compose de quelques enclaves en Asie (Goa en Inde, Macao en Chine, l'est de l'île de Timor), et surtout des colonies africaines

(Angola, Mozambique, Guinée-Bissau, îles du Cap-Vert) qui forment un ensemble disparate, médiocrement peuplé et mis en valeur. Dans le cadre de l'*Estado novo* proclamé au début des années trente par Oliveira Salazar, les colonies sont théoriquement intégrées à la République, mais faute de moyens et de volonté politique, cette intégration ne profite qu'à une poignée d'*assimilados*.

Cet impérialisme du pauvre se retrouve en Italie, mal remise du désastre d'Adoua contre les troupes éthiopiennes en 1896. Arrivée tard dans la course aux colonies, elle doit se contenter de quelques acquisitions marginales : l'Érythrée et une partie de la Somalie, puis la Libye, occupée non sans mal en 1911 et dont la pacification ne sera achevée qu'en 1932. Pour des raisons d'intérêt et de prestige, l'Éthiopie est agressée en 1935, au mépris du droit international, et conquise l'année suivante. Mussolini exalte la renaissance de l'*Impero romano* qui va vite révéler ses fragilités.

Souvent oublié et peu connu, l'impérialisme japonais relève initialement du mimétisme de l'Occident imprimé par l'ère Meiji, mais aussi des intérêts économiques et stratégiques d'une grande puissance en devenir. Les fulgurantes victoires remportées contre la Chine en 1895 et contre la Russie en 1905 ont libéré des potentialités expansionnistes dans lesquelles interfèrent l'hypernationalisme de l'armée et les appétits insatiables des *Zaibatsu*. Par le traité de Shimonoseki d'août 1895, le Japon a obtenu, entre autres, l'île de Formose et un protectorat sur la Corée. Si la première va végéter, jusqu'en 1945, dans le rôle d'humble pourvoyeur de produits agricoles, il n'en va pas de même de la Corée qui, annexée en 1910, va connaître durant un demi-siècle les formes les plus brutales d'une colonisation oppressive. L'emprise sur l'économie fut totale, marquée notamment par une large dépossession de la paysannerie propriétaire, réduite à un métayage subordonné aux importations japonaises. La répression policière, particulièrement sévère au lendemain de l'annexion et en 1919, à la suite d'une « Déclaration d'indépendance » inspirée des Quatorze Points de Wilson, connut par la suite quelque relâchement. Mais l'interdiction des

partis politiques et de l'enseignement de la langue coréenne, le traitement infligé aux opposants, et particulièrement aux intellectuels, demeurèrent constants, réduisant l'opposition, conservatrice ou communiste, à une poignée d'exilés. Le seul bénéficiaire de cette colonisation impitoyable réside, surtout dans les années trente et dans la perspective du réarmement nippon, dans le développement des infrastructures et de l'industrie. L'orientation assignée à la Mandchourie, conquise en 1931 et proclamée protectorat du Mandchoukano l'année suivante, fut à peu près identique.

Les complémentarités

La justification officielle de la colonisation repose sur un double transfert : transfert de savoirs et transfert de richesses. Outre la paix intérieure et extérieure de populations vulnérables et déchirées, l'impérialisme colonial est censé apporter aux indigènes la civilisation et le progrès que fonde le savoir moderne ; en retour, les colonies contribuent par la mise en valeur de leurs ressources aux besoins matériels du monde moderne. Nul n'a mieux exprimé cette bonne conscience que Lord Lugard (1858-1945), lui-même administrateur en Ouganda et au Nigeria, en développant la thèse du *Double Mandat*¹, tout empreinte d'utilitarisme benthamien dès lors que les avantages réciproques contribuent au bonheur de tous.

C'est peu dire que cette réciprocité n'a été que partiellement respectée. Sans nier l'ampleur, encore que très variable, des réalisations européennes en matière de scolarisation, d'action sanitaire et d'équipement, il n'est pas niable que les métropoles et les colonats européens ont orienté la mise en valeur au mieux de leurs intérêts, et dans des conditions souvent inhumaines dans l'exploitation du travail des populations indigènes. Cette priorité supposait à la fois une ample appropriation du

1. F. Lugard, *The Dual Mandate in British Tropical Africa*, Londres, William Blackwood and Sons, 1922.

sol¹, la constitution de grandes entités capitalistes adaptées (banques, sociétés minières, sociétés commerciales) et la maîtrise d'une main-d'œuvre indigène utilisée, selon des modalités parfois proches du servage, à la construction des infrastructures, au portage et à l'entretien d'une économie de plantations souvent étrangère à ses pratiques culturelles. À l'inverse, les métropoles exportent en franchise douanière, ou avec des droits très modérés, les produits de leur industrie de transformation, ce qui a pour effet de maintenir les colonies dans un état de sous-industrialisation ou de concurrencer dangereusement leur industrie, si elle existe, et leur artisanat. Compte tenu des mises de fonds initialement assez faibles et aussi du coût très bas de la main-d'œuvre, la rentabilité des capitaux placés, dont les revenus sont largement rapatriés, peut être considérable.

Sur des bases aussi inégales, une complémentarité économique s'est mise en place dès avant 1914, facilitée par les progrès de la grande navigation, l'aménagement de ports et la construction d'infrastructures ferroviaires. Elle s'est accélérée durant les années vingt, années de croissance soutenue et favorables à l'essor industriel des pays occidentaux, comme dans la dépression introduite par la crise de 1929. Les deux décennies de l'entre-deux-guerres ont ainsi révélé la sensibilité des économies coloniales aux variations de la conjoncture mondiale. La seconde notamment, marquée par un effondrement du cours des matières premières et des produits tropicaux², par une contraction de la

1. L'ampleur de la dépossession foncière est variable, commandée par la densité des colonats, la qualité des sols, la nature du climat, des possibilités d'irrigation, etc. À la fin des années trente, elle atteint le quart de la superficie cultivable en Algérie, le cinquième en Tunisie, 10 à 15 % au Maroc. Des superficies considérables, pas forcément toutes mises en valeur, ont été allouées aux Européens au Kenya, en Rhodésie, à un moindre titre au Congo belge (9 %). Les Indes néerlandaises se caractérisent par un système de location à bail des plantations par des sociétés. La propriété européenne atteindrait le quart des terres cultivées en Indochine. Voir J. Frémeaux, *Les Empires coloniaux dans le processus de mondialisation*, op. cit., p. 110-113.

2. La baisse des cours atteint 95 % pour l'hévéa, 66 % pour le sucre et le thé, 50 % pour l'étain. En Algérie, le cours du blé s'effondre des 2/3, entre 1926 et 1935, celui du vin de 60 %.

La France et les Juifs
De la Révolution à nos jours
par Michel Winock
2004

Histoire de la Beauté
Le corps et l'art d'embellir de la Renaissance à nos jours
par Georges Vigarello
2004

Le Siècle de la presse
1830-1939
par Christophe Charle
2004

Une guerre civile
Essai historique sur l'éthique de la Résistance italienne
par Claudio Pavone
2005

sous la direction de
Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello
HISTOIRE DU CORPS

1. De la Renaissance aux Lumières
Volume dirigé par Georges Vigarello
2005

2. De la Révolution à la Grande Guerre
Volume dirigé par Alain Corbin
2005

La séparation des Églises et de l'État
Genèse et développement d'une idée (1789-1905)
par Jacqueline Lalouette
2005

Histoire de la Bretagne et des Bretons
1. Des âges obscurs au règne de Louis XIV
2. Des Lumières au XXI^e siècle
par Joël Cornette
2005

Histoire de la Prusse
par Michel Kerautret
2005

Histoire de l'Afrique du Sud
par François-Xavier Fauvelle-Aymar
2006

sous la direction de
Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello

HISTOIRE DU CORPS

3. Les mutations du regard. Le xx^e siècle
Volume dirigé par Jean-Jacques Courtine
2006

Histoires grecques
par Maurice Sartre
2006

Violence et Révolution
Essai sur la naissance d'un mythe national
par Jean-Clément Martin
2006

Autour du Front populaire
Aspects du mouvement social au xx^e siècle
par Antoine Prost
2006

La Maison Dieu
Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge
(vers 800-vers 1200)
par Dominique Iogna-Prat
2006